

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MU^{PRAS} garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-646070

194488

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 352 Société : RAA

Actif Pensionné(e) Autre : Rétroactive

Nom & Prénom : OTTERAPAT ABBEY

Date de naissance : 1/1/1938

Adresse : 202 Bd Zouhourui ANT

Tél. : 0665181222 Total des frais engagés : 540,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

27/12/2023 Dr. EL MAKHLUF LOUFAI
Professeur Agrégé Cardiologue
6, Rue Med. Abboudh - Casablanca
Tél. : 05 22 20 91 55/56

Date de consultation : 27/12/2023 Nom et prénom du malade : Mr. OTTERAPAT ABBEY Age : 86 Ans

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Parent Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 09/01/2024 Le : 12/01/2024

Signature de l'adhérent(e):



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27.12.2023	(3)	300.00		INP 11117051 PROFESSEUR AGED ALI JOUNDY RUE MED. ABDOLLAH GESAO 05.22.2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE GROUPE SUD * Mme JOUNDY	27/12/2023	200.10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

DEBUT DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS									
DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION									
COEFFICIENT DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS									
DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION									
DETERRMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE										
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25633412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>		H	25633412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553
H	25633412	21433552								
D	00000000	00000000								
B	35533411	11433553								
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>										
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS										
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION										

Docteur ALI EL MAKHLOUF
PROFESSEUR AGREGE
CABINET D EXPLORATION CARDIOVASCULAIRE
ADULTE ET PEDIATRIQUE

5 RUE MOHAMED ABDOU RESIDENCE LE PARC APPT N°2

CASABLANCA
Tél : 0522298155/59
Email : elmakhlouf@gmail.com

LOT: 1117
PER: 05/25
PPV: 57,8000/-

A CASABLANCA Le 27.12.2023

Mr CHERRADI Abderrahmane (85 ans)

21.50

ASPEGIC 100 MG : 1 SACHET A MIDI SANS ARRET

89,20

AMLOR 5 MG : 1 CP SANS ARRET LE MATIN

21.30

TANAKAN 40 MG : 1 CP MATIN ET SOIR SANS ARRET

57,80

TORVA 10 MG : 1 PAR JOUR LE SOIR SANS ARRET

240,15



ASPEGIC 100MG
SACHETS 820
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113

TANAKAN 40MG
CP ENR 830
P.P.V : 71DH10
6 118000 011545

UT.AV : 2023-12-26
LOT N° : 1110823
P.P.V. : 89,20
P10002669 89,20

Dr. EL MAKHLOUF Ali
Professeur Agrégé Cardiologie
5, Rue Med. Abdouh - Casa
Tel: 0522298155/59 - 0522472689